

## AUTORISATION DE SOUTENANCE DE THESE

Vu le Code de l'Education, Vu le décret N° 84-573 du 5 juillet 1984 sur les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, Vu l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse, Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la Formation Doctorale,

Vu les pré-rapports stipulant que la thèse mérite d'être soutenue établis par :

, , Mme M-F. STEINLE-FEUERBACH, Professeur, M. F. RANIERI, Professeur, Universität des Saarland - Rechts fakultät

Sur proposition du Directeur (s) de thèse : Mme J. FLAUSS-DIEM, Professeur

## Le Président de l'Université de Strasbourg autorise

Mme Eve MATRINGE

à présenter le : 27/03/2010 à 9h30

à : Institut d'Etudes Politiques, salle 201 (salle du Conseil), 47, avenue de la Forêt Noire - Strasbourg en vue du DOCTORAT, une thèse ayant pour titre :

La réforme de la responsabilité civile en droit suisse : modèle pour le droit français?

Autre(s) membre(s) du jury : Mme D. D'AMBRA Professeur UDS M. J-P. EICHLER Président de chambre Cour d'appel de Colmar M. F. WERRO Professeur Centre of transnational legal studies

Avis favorable et signature du Directeur de l'école doctorale Droit, sciences politique et histoire

La soutenance est publique.

Strasbourg le 12/03/2010

Pour le Président, Le Vice-Président, E. WEŞTHOF